



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE TÉMISCAMINGUE
VILLE DE VILLE-MARIE

RÈGLEMENT NUMÉRO 569

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 600 000 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT, LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ET L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT AU PARC DES CLUBS

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de Ville-Marie tenue le 8 mars 2021;

ATTENDU QUE le projet du présent règlement a dûment été déposé à cette même séance ordinaire tenue le 8 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 AMÉNAGEMENT, TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ET ACHAT D'ÉQUIPEMENT

Le conseil est autorisé à effectuer l'aménagement, les travaux d'infrastructures et l'achat d'équipement au Parc des Clubs pour un montant total de 600 000 \$, visant à fournir aux citoyens et utilisateurs du parc un environnement favorable et sécuritaire comme indiqué à l'annexe A et l'annexe B.

ARTICLE 2 EMPRUNT

Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est donc autorisé à emprunter un montant de 600 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 3 REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT

Le conseil est autorisé à affecter annuellement, durant le terme de l'emprunt, une portion des revenus généraux de la Ville de Ville-Marie pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 547 de la *Loi sur les cités et villes*.

ARTICLE 4 AIDE FINANCIÈRE

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté ce 22 mars 2021.

COPIE AUTHENTIQUE

ORIGINAL SIGNÉ

Michel Roy
Maire

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Certificat du maire et du secrétaire-trésorier (*Loi sur les cités et villes, art. 357, al.3*)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement
Séance du 8 mars 2021
Résolution n° 053-03-21

Adoption du règlement
Séance du 22 mars 2021
Résolution n° 063-03-21

Publication : 24 mars 2021

ORIGINAL SIGNÉ

Michel Roy
Maire

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte
Directeur général et
secrétaire-trésorier

ANNEXE A

Estimation budgétaire des coûts

1. Module de jeux - Enfants		Total
1.1	Protection environnementale (protection des arbres)	1 000.00 \$
1.2	Démolition des trottoirs de béton dans l'aire de jeu pour enfants	4 500.00 \$
1.3	Débranchement et démolition des luminaires	1 000.00 \$
1.4	Branchement à l'aqueduc pour fontaine-abreuvoir	1 000.00 \$
1.5	Démolition des jeux d'enfants en bois existants	2 500.00 \$
1.6	Démontage et réinstallation du tourniquet pyramidal existant	8 000.00 \$
1.7	Nivellement de finition et drainage	5 000.00 \$
1.8	Module de jeux 18 mois - 5 ans et module de jeux 5 - 12 ans (installation incluse)	183 600.00 \$
1.9	Surface amortissante et bordure de bois traité (zone 18 mois - 5 ans)	27 750.00 \$
1.10	Surface amortissante et bordure de bois traité (5 - 12 ans)	36 750.00 \$
1.11	Carré de sable	2 400.00 \$
1.12	Bancs et dalle de béton	17 500.00 \$
1.13	Poubelle et dalle de béton	2 000.00 \$
1.14	Fontaine-abreuvoir et dalle de béton (incluant branchement à l'aqueduc)	14 300.00 \$
1.15	Luminaire sur poteau de bois peint blanc	15 000.00 \$
1.16	Sentier d'accès asphalté pour circulation piétonnière	25 350.00 \$
1.17	Ensemencement et terreau	11 200.00 \$
	Sous-total	358 850.00 \$
1.18	Honoraires professionnels (10 %)	32 965.00 \$
1.19	Surveillance (5 %)	16 482.50 \$
	Total	408 297.50 \$
2. Boulodrome - Aire pour aînés		Total
2.1	Terrain de pétanque	9 600.00 \$
2.2	Table de pique-nique communautaire	19 500.00 \$
2.3	Table de pique-nique en acier peint	18 000.00 \$
2.4	Sentier d'accès asphalté pour circulation piétonnière	3 900.00 \$
2.5	Luminaire sur poteau de bois peint blanc	10 000.00 \$
2.6	Bancs et dalle de béton	10 000.00 \$
2.7	Poubelle et dalle de béton	8 000.00 \$
2.8	Nivellement de finition	6 000.00 \$
2.9	Ensemencement et terreau	11 099.20 \$
	Sous-total	96 099.20 \$
2.10	Honoraires professionnels (10 %)	8 500.00 \$
2.11	Surveillance (5 %)	4 250.00 \$
	Total	108 849.20 \$
3. Aménagement		Total
3.1	Aménagements divers	82 853.30 \$
	Total	82 853.30 \$
TOTAL		600 000.00 \$

ANNEXE B

Aménagements à réaliser

Phase	Année	Aménagement	Montant
1	2021	Aires de jeux pour enfants et aînés Partie Nord du sentier multifonctionnel	600 000 \$
2	2022	Skateparc et aménagement du sol pour le terrain de baseball	975 000 \$
	2022 ou 2023	Bâtiment sanitaire	
3	2023	Aménagement complet du terrain de baseball	475 000 \$
4	À venir	Sentier multifonctionnel et zone communautaire	940 000 \$
5	À venir	Terrain multisport	145 000 \$

Total 3 135 000 \$